

DEMANDE D'ÉTUDE PERSONNELLE, GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT

→ Nous souhaitons être contactés par un conseiller et nous acceptons que nos données ci-dessous soient utilisées à des fins de prospection*



de préférence aux horaires suivants :

- 08h-10h 10h-12h
 14h-16h 16h-18h

M. Mme Né(e) le :

Nom :

Prénom :

M. Mme Né(e) le :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP: Ville :

N° de téléphone :

E-mail :@.....

Coupon à retourner sous enveloppe à l'adresse ci-dessous

LES AVANTAGES DE SYMPHONIE DUO



UNE SEULE GARANTIE
OBSÈQUES POUR LES
BESOINS DE VOTRE
COUPLE



PAS DE QUESTIONNAIRE
MÉDICAL NI LIMITE D'ÂGE



ASSISTANCE COMPLÈTE
24H/24 & 7J/7 SALUÉE
PAR LA PRESSE
PROFESSIONNELLE



COUVERTURE IMMÉDIATE
DÈS LE PREMIER JOUR DE
VOTRE ADHÉSION POUR
LES FRAIS D'OBSÈQUES
ET DE SÉPULTURE À
HAUTEUR DE VOS
VERSEMENTS



EXONÉRATION DE DROIT
DE SUCCESSION SELON
LA LÉGISLATION EN
VIGUEUR*



LIBRE CHOIX DES
BÉNÉFICIAIRES À
TOUT MOMENT

* Articles 990 I et 757 B du CGI (Code Général des Impôts)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Intervient comme mandataire d'assurance de MUTAC, le mandant

MUTAC, UNE MUTUELLE SPÉCIALISÉE DANS L'ASSISTANCE ET
LE FINANCEMENT LIÉS AUX OBSÈQUES DEPUIS 1973



MUTAC

771 avenue Alfred Sauvy
CS 40069 - 34477 PÉROLS CEDEX
Tél : 04 67 06 09 09 - Fax : 04 67 92 12 92
E-mail : contact@mutac.com
www.mutac.com

ASSUREUR : MUTAC, Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité n° SIREN 339198939

SYMPHONIE DUO

UNE PRÉVOYANCE OBSÈQUES
POUR VOUS ET LES VÔTRES



DANS LE RESPECT DES VOLONTÉS CHOISIES ET POUR SÉCURISER
LE PAIEMENT DES FRAIS D'OBSÈQUES DE VOTRE COUPLE



* Votre distributeur met en œuvre un **traitement de données à caractère personnel** dont il est responsable, ayant pour finalité : la réalisation d'actions de prospection et de promotion d'un produit de prévoyance obsèques. La durée de conservation des données collectées est déterminée selon les dispositions légales en vigueur. **La base légale de ce traitement de données est votre consentement.** Les destinataires des données sont le distributeur de la garantie, les services habilités de MUTAC, ses prestataires et les autorités habilitées à les connaître. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, d'opposition ou limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment. Pour cela, contactez votre Opérateur funéraire à l'adresse indiquée dans l'encadré ci-contre.

SYMPHONIE DUO, une prévoyance mutualiste pour votre couple

Choisissez chacun vos prestations individuelles et communes

Avec SYMPHONIE DUO, optez pour la simplicité avec **une seule garantie pour tout prévoir**. Choisissez, avec votre conseiller, le détail des prestations que vous souhaitez pour chacun des membres de votre couple⁽¹⁾. Évaluez également le montant des prestations communes tels les frais de concession, de sépulture, de marbrerie qui pourrait s'avérer nécessaire.

Définissez le capital adapté aux besoins de votre couple

Une fois l'ensemble des prestations choisies, votre conseiller établira le devis correspondant et vous conseillera pour évaluer le capital adapté à vos frais prévisibles d'obsèques. Si vous optez pour un capital supérieur aux frais funéraires prévisibles, le reliquat de capital sera versé, après le second décès du couple, au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s). Avec SYMPHONIE DUO, vous êtes sûrs que le capital obsèques servira au paiement de vos funérailles respectives en conformité avec les dispositions de l'article L2223-33-1 du CGCT⁽²⁾ qui prévoit que le capital versé soit expressément affecté à la réalisation des obsèques. **C'est une sécurité pour garantir vos choix.**

Bien choisir sa couverture

Selon les prestations et les volontés particulières pour lesquelles vous opterez, le choix du capital nécessaire pour en assurer la réalisation sera déterminant. Certains capitaux peuvent être insuffisants pour couvrir cette dépense. **Disposant d'une solide expertise, votre opérateur funéraire est à votre disposition pour vous conseiller et évaluer le capital adapté à vos frais d'obsèques.**

(1) Couple de personnes mariées ou partenaires de PACS

(2) Code Général des Collectivités Territoriales

Vos cartes
personnelles
MUTAC



Elle vous sont remises dès la confirmation de votre adhésion. Conservez-les sur vous. En cas de décès, vos proches sauront immédiatement à qui s'adresser.

SYMPHONIE DUO vous assure

La Simplicité

- Pas de limite d'âge ni de questionnaire médical
- Vous constituez votre épargne obsèques à **votre rythme** et pour le montant souhaité
- Une seule garantie pour couvrir les frais d'obsèques et les frais communs de concession, monument, ...

La Sécurité

- Disponible immédiatement dès vos 1^{ers} versements, SYMPHONIE DUO est **cumulable** avec les éventuelles prestations servies par d'autres organismes de prévoyance
- SYMPHONIE DUO est une formule qui assure à chacun des conjoints **un capital garanti à vie et réévalué régulièrement** par la participation aux excédents d'actifs de MUTAC qui s'engage en outre sur un Taux Minimum Garanti pour chaque année
- Conformément à l'article L2223-33-1 du CGCT⁽²⁾, SYMPHONIE DUO **garantit que le capital servira exclusivement au financement des obsèques**

La Liberté

- **Deux possibilités vous sont offertes** pour constituer votre capital obsèques :
 - ▶ Vous effectuez un versement en une seule fois
 - ▶ Vous choisissez un échancier pouvant aller jusqu'à 60 mois
Vos versements s'effectuent alors par prélèvement automatique mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel
- Avec SYMPHONIE DUO, vous avez la faculté de **choisir librement les bénéficiaires** (parents, proches ou personnes désignées) à qui sera versé le reliquat éventuel du capital décès, une fois le règlement du 2^e décès à l'opérateur funéraire effectué
- SYMPHONIE DUO **s'adapte également en permanence à toute modification** éventuelle des prestations choisies auprès de votre opérateur funéraire

UNE ASSISTANCE COMPLÈTE

Services inclus dans SYMPHONIE DUO

 **24H/24 & 7J/7**

GRÂCE À **MUTAC ASSISTANCE FUNÉRAIRE**, L'ADHÉRENT ET SES PROCHES SONT SOUTENUS ET ACCOMPAGNÉS DANS TOUTES LEURS DÉMARCHES



Rapatriement du corps en cas de décès à plus de 30 km de votre domicile



Mise à disposition d'un taxi jusqu'à 250 €, et de 5 nuits d'hôtel dans la semaine qui suit le décès



Soutien psychologique pour vos proches, jusqu'à 8 entretiens avec un psychologue clinicien



Aide au maintien de l'équilibre budgétaire jusqu'à 6 entretiens avec un conseiller économique, social et familial



Garde des animaux domestiques



Aide complète pour le conjoint survivant, Téléassistance, services de proximité, aide ménagère...



Gardiennage du domicile jusqu'à 6 heures pendant la cérémonie



Retrouvez le détail de tous les services d'Assistance funéraire dans la Note d'information de la garantie SYMPHONIE DUO